

BOURSE DE THÈSE DE LA SPE 2010 (à adresser au Président, au siège de la Société)

Bourse de 5 000 euros par an pendant 3 ans.

Attribuée par un jury appartenant aux disciplines concernées.

Cette bourse est destinée à aider un jeune scientifique (âgé au plus de 35 ans) à réaliser des travaux personnels, dans le domaine des maladies tropicales de l'homme et des animaux, de l'hygiène et des mesures sanitaires, destinés à empêcher l'extension des épidémies et des épizooties d'origine exotique, de tout problème de médecine, biologie et santé tropicales, ainsi que de ceux posés par les expatriations et voyages. Parmi les critères de sélection, seront aussi considérés :

- l'appartenance à un laboratoire impliqué dans les thématiques tropicales,
- l'inscription dans un protocole de recherche partagée Nord-Sud,
- l'exécution d'un travail de terrain complémentaire au travail de laboratoire.

Les résultats obtenus par le lauréat seront publiés dans le Bulletin de la Société de pathologie exotique.

Pour 2010, les candidatures (titres et travaux, projets) doivent être adressées au Président et déposées
AVANT le 10 JUIN 2010.

Dossier à établir pour les demandes de bourse

I – Identification :

nom et prénoms
date de naissance
adresse professionnelle, personnelle
situation de famille
ressources (déclaration sur l'honneur)
diplômes universitaires avec dates d'obtention
publications et travaux
fonction actuelle

II – Activités de recherche et projet de travail :

nom et prénom
objectif et intérêt
état actuel du travail (éventuellement)
lieu de sa réalisation
matériels et méthodes
faisabilité
durée prévue

III – Avis du Directeur de recherche

IV – Lettre de motivation adressée au Président de la Société de pathologie exotique
(1 page manuscrite maximum).

date

signature

Association reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs